

# Quelques paroles sur la séparation

L. Porret-Bolens

1912

« Bienheureux l'homme qui craint continuellement »  
(Prov. 28, 14)

La séparation — on peut le remarquer — est à la base de l'œuvre de Dieu dans ce monde. Nous la voyons dans le domaine physique, au début de l'action créatrice des six jours : « Et Dieu dit : Que la lumière soit. Et la lumière fut. Et Dieu vit la lumière, qu'elle était bonne ; et Dieu *sépara* la lumière d'avec les ténèbres. Et Dieu appela la lumière jour ; et les ténèbres, il les appela nuit. Et il y eut soir, et il y eut matin : — premier jour » (Gen. 1, 3-5).

Dans ses œuvres, Dieu se révèle ; Il donne à connaître Son caractère qui exclut tout ce qui n'est pas en harmonie avec Lui. N'apprenons-nous pas déjà — comme par anticipation — « que Dieu est lumière, et qu'il n'y a en lui aucunes ténèbres » (1 Jean 1, 5) ?

\*  
\* \*

Ce même principe se retrouve dans le domaine moral et spirituel. Lorsque les ténèbres de l'idolâtrie couvraient la terre et que le nom de Dieu avait pour ainsi dire disparu de la scène, Dieu, dans Sa souveraine grâce, appela Abraham et fit de lui le dépositaire de la promesse : « *La séparation à Dieu et pour lui* » — comme quelqu'un l'a exprimé — est à la base de sa vie de foi : « Le Dieu de gloire apparut à notre père Abraham, lorsqu'il était en Mésopotamie, avant qu'il habitât en Charran, et lui dit : *Sors de ton pays et de ta parenté, et viens au pays que je te montrerai* » (Act. 7, 2, 3).

Remarquons-le, le Dieu de gloire ne pouvait en aucune façon associer Son nom à l'état de choses qu'Abraham devait quitter ; il en était, au contraire, la contrepartie absolue. Abraham obéit et fut mis en relation avec Dieu. S'il fut justifié devant Lui par la foi (Gen. 15, 6), il fut justifié devant les hommes par des œuvres de foi (Jacq. 2, 21-23). Le patriarche marcha avec Dieu et fut intègre, aussi fut-il appelé « ami de Dieu » (És. 41, 8 ; Jacq. 2, 23). En dépit de ses manquements, au sujet desquels il eut affaire avec Dieu, voici le témoignage que Dieu se plaît à rendre à sa piété : « Car je le connais, et je sais qu'il commandera à ses fils et à sa maison après lui, de garder la voie de l'Éternel pour pratiquer ce qui est juste et droit, afin que l'Éternel fasse venir sur Abraham ce qu'il a dit à son égard » (Gen. 18, 19). La séparation morale pour Dieu marchait de pair avec la séparation extérieure. La première justifiait en quelque sorte celle-ci et lui donnait toute sa valeur. Heureux celui qui marche sur les traces de la foi du patriarche (Rom. 4, 12) !

\*  
\* \*

Si, en Abraham, nous avons le principe de la séparation du monde, manifestée publiquement dans un individu, nous pouvons observer la chose dans un peuple : nous avons nommé Israël. Voyons de quelle manière il a répondu à sa vocation.

Il est bon de nous souvenir que c'est en vertu d'un sacrifice que cette mise à part pour

Dieu a lieu ; car comment l'homme pécheur serait-il à même de répondre à la pensée de Dieu, s'il n'est tout d'abord réconcilié avec Lui ? C'est grâce au sang de l'agneau pascal — type de celui de Christ — qu'Israël fut à l'abri du jugement qui frappa l'Égypte, et mis en relation avec l'Éternel (Ex. 12). Mais à dater de ce moment-là, le peuple amené à Dieu et mis à part pour Lui, est appelé à réaliser la sainteté pratique. Nous pouvons le remarquer dans plusieurs passages de la Parole : « Et vous me serez saints, car je suis saint, moi, l'Éternel ; et je vous ai *séparés* des peuples, pour être à moi », leur dit l'Éternel (Lév. 20, 26). Israël a-t-il répondu à l'intention de Dieu ? Ce n'est qu'à cette condition que l'Éternel était glorifié et que le peuple était béni, comme Moïse le lui rappela : « Tu as fait promettre aujourd'hui à l'Éternel qu'il sera ton Dieu, pour que tu marches dans ses voies et que tu gardes ses statuts, et ses ordonnances, et que tu écoutes sa voix ; et l'Éternel t'a fait promettre aujourd'hui que tu seras pour lui un peuple qui lui appartienne en propre, comme il t'a dit, et que tu garderas tous ses commandements, pour qu'il te place très haut en louange et en renommée et en beauté, au-dessus de toutes les nations qu'il a faites ; et que tu seras un peuple saint, consacré à l'Éternel, ton Dieu, comme il l'a dit » (Deut. 26, 17-19).

Que de fois la sainteté pratique leur est recommandée : « Car je suis l'Éternel, votre Dieu ; et vous vous sanctifierez, et vous serez saints, car je suis saint » (Lév. 11, 44). Ce n'est qu'à cette condition qu'Israël était à même d'être le témoin du vrai Dieu dans le monde : sa séparation des nations devait être, pour ainsi dire, comme le pendant de sa mise à part pour l'Éternel.

Nous n'oublions pas qu'Israël était un peuple selon la chair, dans lequel l'état de l'homme pécheur sous les soins de Dieu allait être manifesté ; mais les principes du gouvernement de Dieu sont les mêmes dans tous les temps ; et l'histoire d'Israël est là pour nous instruire, nous que les fins des siècles ont atteints (1 Cor. 10, 11).

Une question se pose maintenant : Comment ce peuple, privilégié entre tous, a-t-il répondu aux pensées de Dieu à son égard ? Hélas ! nous l'apprenons de source certaine : toute l'histoire de ce peuple — du commencement à la fin — témoigne d'une façon évidente de son infidélité à son Dieu, en dépit de tous les soins et de la longue patience dont il fut l'objet de Sa part. Nous ne mentionnerons qu'un passage parmi un grand nombre d'autres, pour rendre la chose sensible, et nous le transcrivons in extenso :

« Parce qu'ils ont abandonné ma loi que j'avais mise devant eux, et qu'ils n'ont pas écouté ma voix, et parce qu'ils n'ont pas marché en elle, et qu'ils ont marché suivant le penchant obstiné de leur cœur et après les Baals, ce que leurs pères leur ont enseigné ; c'est pourquoi, ainsi dit l'Éternel des armées, le Dieu d'Israël : Voici, je vais faire manger de l'absinthe à ce peuple, et je leur ferai boire de l'eau de fiel ; et je *les disperserai* parmi les nations » (Jér. 9, 13-16).

Ce passage suffit pour nous montrer quelles furent pour Israël les conséquences de son infidélité : « Lo-Ammi » — pas mon peuple — fut prononcé sur eux (Os. 1, 9), et il le sera jusqu'au moment où, par grâce, l'Éternel les fera jouir de la bénédiction promise ; car Ses dons et Sa vocation sont sans repentir. Toute leur histoire pourrait se résumer dans ces paroles du prophète Malachie : « Ils ne m'ont *pas craint*, dit l'Éternel des armées » (chap. 3, 5).

Maintenant, pour nous-mêmes, quelle instruction pouvons-nous en recueillir ? La voici, d'une façon succincte : « En dépit d'une séparation extérieure, point de témoignage pour le Seigneur sans sainteté pratique et, partant, aucune bénédiction : deux choses intimement unies dans la sainte Écriture ».

\*  
\* \*

Considérons maintenant la question qui nous occupe, dans le Nouveau Testament.

Une chose nouvelle y est révélée : l'Assemblée de Dieu qu'Il a acquise par le sang de Son propre Fils (Act. 20, 28). Elle est composée des appelés et sanctifiés dans le Christ Jésus (1 Cor. 1, 2), tirés des nations aussi bien que des Juifs. Voyons quelle était la condition des croyants sortis du judaïsme par rapport au milieu dans lequel ils se trouvaient.

Le commencement du livre des Actes nous les présente groupés ensemble à Jérusalem, en attendant l'accomplissement de la promesse du Seigneur (Luc 24, 49). Ils étaient réunis en un même lieu lorsque le Saint Esprit descendit sur eux et inaugura par Sa présence la maison de Dieu (Act. 2, 1). À la suite de la première prédication de l'apôtre Pierre, trois mille âmes furent ajoutées à l'Assemblée chrétienne nettement séparée du peuple qui lui était hostile. Aussi est-il dit à ces nouveaux convertis : « Sauvez-vous de cette génération perverse » (chap. 2, 40). C'étaient, hélas ! les Juifs, toujours opposés à l'œuvre de Dieu.

Nous le voyons, au début de la dispensation évangélique, les croyants issus des Juifs étaient séparés du milieu dans lequel ils se trouvaient et formaient l'Assemblée de Dieu.

Ces croyants étaient mis à part pour l'obéissance de Jésus Christ et l'aspersion de Son sang, ainsi que l'apôtre Pierre l'écrit aux élus de la dispersion. Enfants d'obéissance (1 Pier. 1, 2, 14), ils avaient à mettre leur conduite — dont il est particulièrement fait mention dans les épîtres de Pierre — en harmonie avec leur position de séparation extérieure.

Trois motifs sont présentés à ces « élus de la dispersion », en vue d'une marche sainte :

Le premier fut adressé déjà à l'ancien peuple de Dieu : « Vous serez saints, car, moi, l'Éternel votre Dieu, je suis saint » (Lév. 19, 2 ; 1 Pier. 1, 14-16). Le second découle du fait qu'ils invoquaient Dieu comme Père, « Celui qui, sans acception de personnes, juge selon l'œuvre de chacun » (v. 17). Et le troisième — des plus importants à retenir — est « qu'ils avaient été rachetés de leur vaine conduite... par le sang précieux de Christ » (v. 18). Notons-le avec soin, le caractère de Dieu — du Dieu saint — doit se manifester dans la vie journalière de ceux qui sont mis en relation avec Lui ; et la *crainte de Dieu* est comme le couronnement de la sainteté : « Conduisez-vous avec crainte pendant le temps de votre séjour ici-bas », leur est-il encore rappelé (v. 17).

\*  
\* \*

Nous considérerons maintenant la condition des chrétiens du milieu des nations ; et, pour commencer, nous dirons deux mots de celui qui en fut l'apôtre, et dont la vie pratique illustre si particulièrement la marche du fidèle : retiré du milieu du peuple juif, aussi bien que des nations, par l'appel du Seigneur, il devint Son témoin et Son serviteur pour amener les nations à l'obéissance de la foi par la prédication de l'évangile (Act. 26, 15-18).

Les bien-aimés de Dieu à Rome, auxquels il adressa une de ses épîtres, étaient des saints — mis à part pour Dieu — en vertu de l'appel de l'évangile (Rom. 1, 7). Mais ils n'étaient pas seuls dans ce cas : les Corinthiens, auxquels Paul écrit aussi, étaient de même « des sanctifiés dans le Christ Jésus, des saints appelés », c'est-à-dire rendus tels par l'appel de Dieu ; et avec eux étaient compris « tous ceux qui en tout lieu invoquent le nom de notre Seigneur Jésus Christ » (1 Cor. 1, 2, 3).

L'assemblée à Corinthe — composée des sanctifiés en Jésus Christ — était un témoignage pour Christ, la lettre de Christ pour tous ceux qui les entouraient et qui étaient plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. Comment les Corinthiens réalisèrent-ils cela ? En dépit des dons de grâce qu'ils possédaient — et ils ne manquaient d'aucun don (1 Cor. 1, 7) — ces croyants sont repris par l'apôtre, précisément dans la première lettre qu'il leur adressa, au sujet de leur marche défectueuse. Au chapitre 1, des divisions existant parmi eux leur sont signalées ; au chapitre 3, il leur est rappelé qu'il y a de l'envie et des querelles ;

au chapitre 5, de la fornication ; au chapitre 6, des procès. Toutes ces choses étaient incompatibles avec l'honneur dû au Seigneur avec lequel ils professaient se trouver en communion (1 Cor. 1, 9). Aussi l'apôtre, au commencement de son épître, reconnaissant ce qu'ils sont et ce qu'ils possèdent, veut-il les amener à mettre leur conduite en rapport avec leur position et leurs privilèges. Car, en aucune façon, le Seigneur ne saurait associer Son nom à un tel état de choses. Quel effet produisit la répréhension ? Nous apprenons, par la seconde épître, que les Corinthiens furent amenés au jugement d'eux-mêmes et de leurs voies ; aussi l'apôtre peut-il leur rendre ce témoignage : « Vous avez été manifestés comme étant la lettre de Christ, dressée par notre ministère... » (2 Cor. 3, 3). Et son cœur peut maintenant se répandre à leur sujet : « Notre bouche est ouverte pour vous, ô Corinthiens ! notre cœur s'est élargi ; vous n'êtes pas à l'étroit en nous, mais vous êtes à l'étroit dans vos entrailles ; et, en juste récompense (je vous parle comme à mes enfants), élargissez-vous, vous aussi » (2 Cor. 6, 11-13).

Et voici dans quel sens ils devaient s'élargir :

Les croyants, qui sont appelés à pratiquer la justice, peuvent-ils être sous un *même joug* avec ceux qui pratiquent l'iniquité (Lév. 19, 19 ; Deut. 22, 10) ? Ils sont lumière dans le Seigneur, resteraient-ils *associés* à ceux qui sont encore dans leur état naturel, dans les ténèbres ?

En relation avec Christ, en *communion* avec Lui, seraient-ils en même temps liés à Bélial ?

*Leur part* est celle que Christ leur acquit ; celle de l'incrédule qui la trouve dans ce monde, pourrait-elle être aussi la leur ?

Les chrétiens étant le temple de Dieu, quelle *convenance* y a-t-il entre eux et les idoles ? Il est écrit : « Car vous êtes le temple du Dieu vivant, selon ce que Dieu a dit : J'habiterai au milieu d'eux, et j'y marcherai ; et je serai leur Dieu, et eux seront mon peuple » (Lév. 26, 11-12 ; 2 Cor. 6, 16). Tous ces motifs qui viennent renchérir les uns sur les autres appellent cette conclusion : « C'est pourquoi sortez du milieu d'eux et *soyez séparés*, dit le Seigneur, et ne touchez pas à ce qui est impur, et moi, je vous recevrai » (És. 52, 11 ; 2 Cor. 6, 17).

Quel précieux encouragement dans ce qui suit, pour celui qui désire être obéissant ! « Et je vous serai pour père, et vous, vous me serez pour fils et pour filles, dit le Seigneur, le Tout-puissant » (2 Cor. 6, 18). Mais deux choses encore sont ajoutées à ce qui précède — et combien importantes à retenir et à réaliser ! — la *sainteté* pratique et la *crainte de Dieu* : « Ayant donc ces promesses, bien-aimés, purifions-nous nous-mêmes de toute souillure de chair et d'esprit, achevant la sainteté dans la crainte de Dieu » (2 Cor. 7, 1). Cette crainte, comme nous le remarquons, et ainsi que nous l'avons déjà dit, est le couronnement de la sainteté pratique ; elle n'est nullement une crainte servile, mais bien plutôt une crainte filiale produite par le sentiment de la dignité de Celui auquel nous appartenons et le désir de Lui être agréable, en faisant Sa volonté. Tel est, croyons-nous, le sens du passage : « Bienheureux l'homme qui craint continuellement » (Prov. 28, 14).

\*

\* \*

Au début de la dispensation évangélique, il y avait sur la terre les Juifs, les nations et l'Assemblée de Dieu (1 Cor. 10, 32). Et de nos jours encore, ces trois mêmes partis se trouvent sur la scène, avec cette différence que l'état du monde a empiré, et que l'Assemblée de Dieu, envisagée comme étant confiée à la responsabilité de l'homme, a grandement périclité, la ligne de démarcation entre cette dernière et le monde tendant à s'effacer toujours davantage. Dans ces conditions, quelle est, pour le fidèle, la ligne de conduite à suivre ? Car la responsabilité individuelle subsiste toujours, malgré la ruine amenée par notre infidélité. La seconde épître à Timothée nous donne les directions

nécessaires. Il est bon de ne pas l'oublier, le croyant doit être *le témoin* de Christ et *Son serviteur* en tout temps. À cet effet, trois choses importantes lui sont rappelées dans cette épître :

Si Dieu connaît ceux qui sont siens au sein de la confusion qui existe dans la chrétienté — et le solide fondement de Dieu demeure — il ne reste pas moins vrai, comme nous l'avons dit, que la responsabilité du fidèle demeure; et le premier devoir qui lui incombe est exprimé dans ces solennelles paroles : « Qu'il *se retire* de l'iniquité, quiconque prononce le nom du Seigneur » (2 Tim. 2, 19). On le comprend, il ne saurait être un *témoin* pour Christ autrement, car en aucune manière le nom du Seigneur ne peut être lié au mal, quel qu'il soit.

Quand la maison de Dieu est devenue comme une grande maison, renfermant toute espèce de vases, les uns à honneur et les autres à déshonneur, le devoir du fidèle est tracé dans ce sens : « Si donc quelqu'un *se purifie* de ceux-ci, il sera un vase à honneur, sanctifié, utile au maître, préparé pour toute bonne œuvre » (2 Tim. 2, 21). Nous apprenons à quelle condition le *serviteur* pourra être utile à son divin Maître et préparé pour toute bonne œuvre. Si nous voulons agir sagement, selon le Seigneur, nous éprouverons le besoin de nous conformer à ces directions. Mais, observons-le, elles ne se limitent pas là. Il reste une troisième chose à rappeler; elle est exprimée en ces termes : « Mais fuis les convoitises de la jeunesse, et poursuis la justice, la foi, *l'amour*, la paix, avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur » (2 Tim. 2, 22). Recommandation des plus importantes à mettre en pratique dans les mauvais jours auxquels nous sommes parvenus. On a insisté là-dessus tout dernièrement, aussi n'y reviendrons-nous pas; mais nous désirons relever un point que nous prenons la liberté de signaler à l'intérêt des lecteurs : « *Poursuivez l'amour* ». N'est-ce pas ce que le bienheureux apôtre recommandait d'une façon particulière aux croyants de Corinthe (1 Cor. 14, 1)? N'est-ce pas ce que réalisaient si admirablement les premiers disciples, et ce que le Seigneur leur rappela avant de les quitter (Act. 4, 32; Jean 13, 34, 35)? « À ceci », leur dit-Il, « tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour entre vous ».

Quelqu'un l'a si bien dit : « Des frères, encore liés au monde de bien des manières, se conduisent souvent beaucoup mieux, par leur dévouement pour leurs frères, que d'autres qui insistent avec force sur la séparation extérieure. Si ces deux choses ne vont pas de concert, le témoignage chrétien n'a pas de valeur réelle. Mais n'oublions pas que le monde sera plus frappé d'un témoignage rendu sous la forme de l'amour fraternel, que sous celle d'une séparation extérieure. C'est pourquoi Néhémie dit aux principaux : « Ne devriez-vous pas marcher dans *la crainte de notre Dieu*, pour n'être pas dans l'opprobre parmi les nations qui sont nos ennemies? » (Néh. 5, 9). »

En terminant, nous désirons laisser sur le cœur du lecteur la petite épitaphe : « Bienheureux l'homme qui craint continuellement » (Prov. 28, 14).